AIDE A L'HEBERGEMENT DES APPRENTIS DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

3 aides sont accordées aux apprentis pour favoriser leur autonomie, leur mobilité et l'accès à l'emploi dont l'aide à l'hébergement, elle est d'un montant forfaitaire de 80 € par année de contrat. Elle est versée sur fourniture d'un justificatif d'hébergement (internat scolaire, bailleur social, foyer de jeunes travailleurs...)

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=856

Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/